FiND Actu

La lettre d'information de la Fédération interdisciplinaire de Nanterre en droit

Fditn

Les nouvelles scientifiques

- Carnet
- Nouvelle enseignante-chercheuse
- Comptes- rendus de manifestations scientifiques

Les jeunes chercheurs

Les dernières soutenances

Publications

Les dernières publications

Agenda des manifestations scientifiques

Chères et chers collègues,

Le conseil de la FIND m'a fait l'honneur de porter ma candidature auprès de la Commission recherche de l'Université qui l'a entérinée le 11 décembre dernier. Me voici donc le nouveau directeur de la FIND, succédant ainsi à Mathieu Soula.

Je ne peux que remercier les directions des laboratoires de l'UFR DSP pour la confiance dont elles m'ont gratifié.

Je ne saurais par ailleurs entamer ce mandat sans rendre hommage à mon prédécesseur pour l'investissement dont il a témoigné, l'énergie qu'il a dépensée et les projets qu'il a portés au cours de ces trois dernières années. Dans un contexte pour le moins difficile, marqué notamment par la crise sanitaire, Mathieu a contribué à maintenir active la recherche au sein de notre UFR en soutenant les initiatives des laboratoires constitutifs de la FIND.

Confiné mais pas reclus, il a su, à travers diverses manifestations sur les pandémies saisies par le droit ou sur l'état d'urgence, montrer ce que l'activité commune de nos centres de recherche pouvait offrir à la résilience scientifique nanterroise. Plus encore, les journées d'actualité juridique qu'il a organisées de concert avec les différents laboratoires ont contribué à mettre en valeur, s'il en était besoin, toute la richesse de l'interdisciplinarité à l'UFR DSP.

En rédigeant ces quelques lignes laudatives à titre d'amical hommage, je forme donc le vœu que la nouvelle direction s'inscrive dans le beau et long sillage qu'il a tracé. « Nos esse quasi nanos gigantium humeris insidentes », diraient certains...

Gilduin Davy, directeur de la FIND





Carnet

Changement de direction ou d'administration dans les laboratoires

A partir du le 1^{er} janvier 2024, **Olivier Leclerc** assure la direction du **CTAD** en remplacement de Jean-Louis Halpérin.

A partir du 1^{er} janvier 2024, **Isabelle Boucobza** reprend la direction de l'équipe **CREDOF** du CTAD en remplacement de Stéphanie Hennette-Vauchez

Rebecca Legendre a été nommée Directrice-adjointe du CEDIN en remplacement de Marie Nioche.

Les enseignants-chercheurs en droit nouvellement arrivés (suite)

Chercheuse récemment arrivée au CTAD, Luisa Brunori est Directrice de Recherche au Cnrs, spécialiste de l'histoire du droit et du droit comparé.

Ses recherches se consacrent à l'histoire du droit des affaires, du droit privé, du droit économique et de la philosophie du droit, en particulier de l'époque moderne.

Depuis 2020 elle dirige l'IRN PHEDRA – International Research Network « Pour une Histoire Européenne du DRoit des Affaires » https://phedraproject.wordpress.com/

Entre 2015 et 2019 avec Olivier Descamps, Xavier Prévost et Serge Dauchy, elle a dirigé le projet international « Histoire de l'économie sans travail : Finances, investissements, spéculation de l'Antiquité à nos jours », https://economiesanstravail.wordpress.com/

Ses recherches ont été récompensées par la Médaille de Bronze du Cnrs en 2016 : https://www.cnrs.fr/fr/personne/luisa-brunori

https://ctad.cnrs.fr/project/3942/

ENSEIGNEMENTS: Histoire de la dogmatique juridique (M2)

Les manifestations scientifiques des unités de recherche en Droit

Compte-rendu de la conférence sur « les spécificités des lois financières et le Parlement » organisée par le CRDP, le 24 novembre 2023

Cette conférence intervenue le 24 novembre 2023 porte sur « les spécificités des lois financières et le Parlement ». Par loi financière il est question des lois de finances, des lois de financement de la sécurité sociale et des lois de programmation des finances publiques.

Le propos introductif, présenté par Carole Moniolle, revient sur l'évolution constante des finances publiques qui ont connu ces dernières années trois réformes importantes relatives respectivement aux lois de finances et aux lois de programmation des finances publiques, aux lois de financement de la sécurité sociale et au régime de responsabilité des gestionnaire publics.

Si les agrégats des finances publiques (Taux de prélèvement obligatoires, niveau de déficit public, niveau de dette publique) alimentent les débats sur les politiques budgétaires à mener, l'adoption des lois financières comme la légitimité à recourir à ce type de loi pour réformer les régimes de retraite ont été largement relayées dans l'opinion publique.

Les modalités d'adoption des lois financières suscitent d'importantes interrogations à commencer par celle du recours à l'article 49 troisième alinéa de la Constitution. La non-adoption des lois relatives aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes (exercice 2021 et exercice 2022) ainsi que de la toute première loi approbation des comptes de la sécurité sociale (exercice 2022) questionne les raisons de ce rejet par le Parlement.

Le propos de Madame Anne-Claire Dufour, maîtresse de conférences à l'université de Nantes est construit autour de deux temps.

Le premier temps porte sur les débats parlementaires heurtés par l'usage du 49 3ème alinéa de la Constitution pour les lois financières. Anne-Claire Dufour revient sur les finalités de cet article et sur les pratiques antérieures à l'actuel Gouvernement de Mme Borne. Elle souligne l'impact de l'absence de majorité pour le Gouvernement sur la pratique. En outre, s'agissant des lois de finances et des lois de de financement de la sécurité sociale (LFSS), d'autres procédés pouvaient être mis en œuvre (recours à l'ordonnance, vote de lois spéciales).

S'agissant de la réforme des retraites issue d'une loi de financement rectificative de la sécurité sociale, le propos permet de mesurer l'originalité de cette pratique (deux précédents) et les raisons cachées du Gouvernement tenant à la maîtrise du temps de discussion et au recours sans limitation à l'article 49 3ème alinéa de la Constitution.

Enfin, Mme Dufour termine ce premier temps en retraçant le parcours chaotique de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui avait été présentée à l'automne 2022 et qui

a donné lieu cet automne à l'utilisation de l'article 49 3ème alinéa de la Constitution. Ne faisant pas partie des hypothèses pour lesquelles une utilisation sans limitation de cet article est possible, les échanges avec la salle ont porté sur la saisine très récente du Conseil constitutionnel de cette loi.

Le second temps (plus court) vient questionner les incidences du rejet parlementaire des lois relatives aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes (anciennement lois de règlement) ainsi que de la toute première loi approbation des comptes de la sécurité sociale (LACSS).

L'examen de la loi de finances de l'année (c'est aussi le cas pour la LFSS) suppose que l'Assemblée nationale ait voté en première lecture la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes.

Après avoir rappelé la rareté du phénomène de rejet pour les lois de règlement, Mme Dufour retrace les modalités d'adoption et les raisons du refus des groupes parlementaires tant devant l'Assemblée nationale que du Sénat.

Elle revient sur l'interprétation par le Conseil constitutionnel du « chainage vertueux » entre l'exécution du dernier budget et l'adoption du prochain budget. Celui-ci a écarté toute incidence sur la loi de finances de l'année dans la mesure où l'exigence d'un vote en première lecture n'équivaut pas à l'adoption de la loi.

Son propos s'achève sur la relativité des lois relatives aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes (anciennement lois de règlement) et des LACSS.

Carole Moniolle, Maitre de conférences, HDR en Droit public (CRDP)

Conférence enregistrée : https://webtv.parisnanterre.fr/videos/le-parlement-et-les-specificites-des-lois-financieres/

Durée de la conférence : 1h26

Conférence d'actualité du CEDIN sur : Droit international et littérature

À propos de l'ouvrage : Les lectures du monde. La sphère juridique internationale dans la littérature (Mare et Martin, 2023).

Université Paris Nanterre, le 8 décembre 2023

Dans le cadre des conférences d'actualité destinées aux étudiants du Master 2 Théorie et pratique du droit international et européen, Jean-Marc Sorel, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Président de la Société française pour le droit international est intervenu sur le sujet Droit international et littérature, à l'occasion de la parution de son dernier ouvrage Les lectures du monde. La sphère juridique internationale dans la littérature (Mare et Martin, 2023). Particularité de cette conférence d'actualité – interdisciplinarité oblige – l'écrivain Laurent Binet 1 était invité en tant que discutant.

En sa qualité de modérateur, le professeur Franck Latty a dans un premier temps donné la parole aux professeurs Anne-Laure Chaumette, doyenne de l'UFR DSP et Pierre Bodeau-Livinec, directeur du CEDIN. Ces derniers ont tous deux salué la singularité de l'exercice et la nécessité pour les juristes de s'ouvrir aux regards extérieurs. Ils ont également appelé de leurs souhaits que cet exercice d'ouverture soit réitéré au sein de l'UFR et au CEDIN.

Après que le professeur Latty a lui aussi insisté sur l'originalité de l'exercice, le professeur Sorel a débuté la présentation de son livre en précisant qu'il ne fallait pas chercher une raison d'être à ce dernier. Les 500 pages présentées sont avant tout une aventure et un plaisir personnel nés de la rencontre entre une profession (le droit international) et une passion (la littérature). Les lectures qui ont nourri l'ouvrage n'ont pas été méthodiquement choisies, elles sont simplement celles qui constituent la bibliothèque personnelle de l'auteur qui s'est construite au cours du temps. À ce sujet, le professeur Sorel a toutefois précisé qu'une fois que le projet eut mûri dans son esprit, ses choix littéraires sont devenus – même inconsciemment – orientés par son projet.

Le professeur Sorel a également attiré l'attention sur le fait que cet ouvrage se distingue des autres ouvrages généralement consacrés au droit et à la littérature. D'ordinaire ce type d'ouvrages appréhende l'œuvre d'un auteur par rapport à un objet juridique ou bien la perception d'un objet juridique chez plusieurs auteurs. L'ambition des Lectures du monde est tout autre. L'objet d'étude est large puisqu'il s'agit de « la sphère juridique internationale » et plus particulièrement de la perception et de la représentation qui en est faite au travers des 1000 romans cités tout au long de l'ouvrage. Si l'expression « sphère juridique internationale » n'est pas pleinement satisfaisante pour l'auteur, elle a dû être préférée au « droit international » étant donné que la littérature n'apporte pas la précision technique qui permettrait de parler de ce dernier. Néanmoins, il doit être relevé que certains auteurs récents s'intéressent et abordent avec de plus en plus de précision la Cour pénale internationale (et la justice pénale internationale en général), objet d'un intérêt croissant contrairement à sa voisine de La Haye, la Cour internationale de Justice. De plus, retenir un objet aussi large permet également d'aborder la mondialisation ou la civilisation plus largement traitées

5

¹ Auteur chez Grasset de *Perspective(s)* (2023), *Civilizations* (2019), *La septième fonction du langage* (2015), *HHhH* (2010).

dans la littérature. En somme, l'ouvrage s'intéresse aux sources matérielles du droit international : d'où vient-il ? Comment s'est-il construit ? Par rapport à quelle histoire, à quels contextes, à quelles époques ? Malgré certaines remarques, le professeur Sorel a précisé, à la manière de Magritte, que « Ceci n'est pas un manuel de droit international ».

Enfin, si une utilité devait être trouvée à l'ouvrage – au-delà du plaisir de l'écriture et de la lecture – ce serait, pour l'auteur, de nous permettre de comprendre comment le droit international est compris dans la littérature. Il s'agit là d'un regard sur une spécialité dans laquelle le juriste est trop souvent enfermé. Au-delà de la littérature, ce regard est plus largement le reflet du « ressenti général », un reflet peu optimiste dans lequel « la sphère juridique internationale » paraît peu à même de réglementer de façon satisfaisante les relations internationales.

En réaction à l'ouvrage et à sa présentation, Laurent Binet a insisté sur le fait que le professeur Sorel avait réalisé ce que peu de personnes parviennent à réaliser : croiser une profession et une passion. En ce sens, le titre de l'ouvrage (Lectures du monde) est plus important que le sous-titre (La sphère juridique internationale dans la littérature). Si toutes les lectures sont orientées au prisme de la spécialité, ce qui importe le plus est le fait qu'il s'agisse avant tout de lectures. Cela a amené Laurent Binet à parler d'une « œuvre totale ». Alors que le croisement de la littérature et du droit international n'a rien d'évident, il suffit de prendre un peu de hauteur par rapport à la table des matières qui s'apparente – en dépit de ce que qui est dit plus haut – à un véritable manuel de droit pour voir que cette œuvre comprend des thèmes tels que Civilisation et Religion, Civilisation et Idéologie, le Cambodge, le Vietnam, l'État, la colonisation une page sombre, l'Afrique, la décolonisation. Pour Laurent Binet, il ne s'agit plus uniquement d'un « manuel de droit international » mais aussi d'un manuel de géopolitique, de littérature. Ce livre déborde le programme initial, et c'est là que se situe toute sa richesse. De plus, toujours selon Laurent Binet, le professeur Sorel a assouvi un fantasme d'universitaire puisque derrière les apparences d'un ouvrage très organisé, l'auteur est passé « à sauts et à gambades » – à la manière de Montaigne – dans ses lectures en s'émancipant des canons imposés par sa formation universitaire. Afin de donner une idée de la richesse du livre, Laurent Binet s'est saisi d'une page au hasard et a relevé tous les auteurs y étant cités : Montaigne, Villiers de l'Isle-Adam, Corneille, Stendhal, Flaubert, Charles Dantzig, Balzac, Zola et Pierre Lemaitre. Uniquement des auteurs classiques ? Il a suffi de tourner la page pour infirmer cette hypothèse en relevant la présence Dario Fo, Jean-Michel Guenassia, John Fowles, Ambrose Bierce, Bernhard Schlink et Tanguy Viel. Pour le romancier, ce petit échantillonnage montre à lui seul la richesse de l'ouvrage qui est liée au fait que le professeur Sorel « ratisse très large ».

Dans le prolongement de ces présentations, les échanges ont dans un premier temps porté sur la citation de l'ouvrage Civilizations de Laurent Binet dans Les lectures du monde. Laurent Binet y évoque Francisco de Vitoria, considéré par les internationalistes comme l'un des fondateurs du droit international. Si Laurent Binet dit ne pas avoir prêté attention à son influence sur le développement du droit international, sa présence était en réalité justifiée pour les besoins de l'histoire. L'uchronie Civilizations a notamment fait l'objet de questions par rapport à ce qu'aurait été un monde et un droit international développé par les Incas. Les concepts d'État souverain et de mondialisation auraient-ils été différents ?

Dans un second temps, les professeurs Pierre Bodeau-Livinec et Anne-Laure Chaumette ont pris le relais en tant que discutants. Il a ainsi été question de la perception du droit international par la société et les non spécialistes. À ce titre, ont été discutés le rôle et la responsabilité des chercheurs dans l'explication et la diffusion du droit international. Constat a été fait que le regard porté par la littérature sur le droit international était généralement distordu par rapport à ce que nous

connaissons en tant que spécialistes. Le Professeur Bodeau-Livinec a néanmoins souligné que la littérature pouvait être utile à l'explication de certains concepts juridiques tel que la soft law, concept que le juriste peine parfois à cerner et à expliquer avec précision. Si le professeur Sorel n'a pas été « choqué » par cette vision distordue et l'absence de détails techniques concernant le droit international lors de la rédaction, il abonde dans le sens du professeur Bodeau-Livinec en précisant que l'on trouve parfois dans la littérature de très bonnes définitions de principes et concepts juridiques. La professeure Anne-Laure Chaumette a ensuite souligné les vertus pédagogiques de l'exercice. Cet ouvrage amène le lecteur qui n'a pas fait de droit à s'intéresser à des problématiques juridiques et à des questions de droit au travers de codes avec lesquels il est familier. De son côté, le juriste à l'opportunité de voir comment sa spécialité est perçue et comprise.

Les échanges avec la salle et les étudiants du Master ont principalement porté sur le rôle et la responsabilité des enseignants-chercheurs et artistes dans la représentation du monde et l'explication du droit international à travers les œuvres, tant littéraires que cinématographiques.

Thomas Hayon, doctorant contractuel à l'Université Paris Nanterre (CEDIN)

Les jeunes chercheurs

Les récentes soutenances de thèses

Le 27 octobre 2023, **Eléonore GABRIEL** a soutenu sa thèse sur le thème « **Technologies émergentes et qualification du recours à la force** » sous la direction de Anne-Laure Chaumette (CEDIN)

Le 16 novembre 2023, **Nolwen LE GUENNEC** a soutenu sa thèse sur le thème « **Machine Learning et véhicule autonome : le défi d'une gouvernance des données personnelles automobiles** » sous la direction de Stéphanie Dijoux (CEJEC) et Tobias Lettl

Le 20 novembre 2023, **Ying-Hsueh CHEN** a soutenu sa thèse sur le thème « **Politique d'égalité : comparaison France - Taiwan** » sous la direction d'Eric Millard (CTAD) et Vivianne Yen-Ching Weng

Le 30 novembre 2023, Maria GKEGKA a soutenu sa thèse sur le thème « Les étrangers ressortissants de pays tiers. Recherche sur la construction des catégories juridiques » sous la direction d' Eric Millard (CTAD)

Le 8 décembre 2023, Michel DEBROUX a soutenu sa thèse sur le thème « L'émergence d'une personnalité juridique de l'entreprise en droit de la concurrence. Thèse sur travaux fondée sur 399 publications en droit de la concurrence (2004-2022) » sous la direction de Anne-Sophie Choné-Grimaldi (CEDCACE)

Le 13 décembre 2023, **Grazielle da Silveira Pereira** a soutenu sa thèse sur le thème « **Peuples autochtones du Brésil et de la Guyane française : Des statuts juridiques différents et un manque de protection des deux côtés de la frontière (1946-1987) » sous la direction d' Eric Millard (CTAD) et M. José Maria Gomez, Prof à PUC do Rio de Janeiro**

Le 20 décembre 2023, **Thomas ARNAUD** a soutenu sa thèse sur le thème « L'indemnisation de l'impayé » sous la direction de Xavier Lagarde (CEDCACE).

Le 20 décembre 2023, Marion ATTIA a soutenu sa thèse sur le thème « Sir John Davies et la tanistry : une histoire juridique de la conquête de l'Irlande (XIIème-XVIIème siècles) » sous la direction de Christophe Archan (CHAD)

Le 21 décembre 2023, Anne-Tulin KERIMOL a soutenu sa thèse sur le thème « L'efficacité du contrôle des concentrations. Étude comparée des systèmes européen et américain » sous la direction de Jean- Marc Thouvenin (CEDIN).

Le 10 janvier 2024, **Alexandre VICTOROFF** a soutenu sa thèse sur le thème « **Le contrôle de proportionnalité** » sous la direction de Soraya Amrani- Mekki (CEDCACE).

Le 10 janvier 2024, **Balthazar DURAND-JAMIS** a soutenu sa thèse sur le thème « **Les arguments de précédent et d'analogie en droit** » sous la direction de Éric Millard/Pierre Brunet (CTAD).

Le 2 février 2024, Alain LARABY va soutenir sa thèse sur le thème « Le constitutionnalisme des Lumières. De l'objet des lois au sujet de droit ou de l'objet géométrique à la liberté politique » sous la direction d'Éric Millard (CTAD)

Publications

Direction d'ouvrages

Aynès Camille (sous la direction), *Entre inclusion et exclusion : la double face de la citoyenneté* aux éditions Institut Francophone pour la justice et la Démocratie — Lextenso/LGDJ au sein de la collection « Transition & Justice ».

Fondimare Elsa, Medard Inghilterra Robin (sous la direction), Préférences et discriminations, réflexions sur la liberté et ses espaces persistants, Institut Francophone pour la justice et la Démocratie, LGDJ/Lextenso

Hochmann Thomas (sous la direction), Numéro 187 de la Revue Pouvoirs, consacré à *La Constitution*, https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2023-4.htm

Boussard Sabine, Bories Clémentine (sous la direction), *L'eau, un bien commun*? Ed. Mare et martin, 354 p.(https://www.amazon.fr/Leau-bien-commun-Cl%C3%A9mentine-

Bories/dp/2849345490/ref=sr_1_3?qid=1702036 044&refinements=p_27%3ABoussard+Sabine&s=books&sr=1-3)

AC Dufour, S. Kott, **Moniolles Carole, Tirard Manuel**,..., *Finances publiques*, Ed. Ellipses, collection 100% droit, 4e édition, oct. 2023, 606 p.

Chapitres ou articles dans des ouvrages collectifs

Latty Franck, « La question des conflits d'intérêts des juges de la Cour internationale de

Justice », in Jean-Marc Thouvenin, Jessica Joly Hébert (dir.), *La Cour internationale de Justice à 75 ans,* CEDIN, Cahiers internationaux, n° 36, Paris, Editions A. Pedone, 2023, pp. 99-116 https://shs.hal.science/halshs-04298389

Latty Franck, Pellet Alain, Préface in Benjamin Samson, Les clauses parapluie des traités de promotion et de protection des investissements, Nouvelle Bibliothèque de thèses, vol. 227, Paris, Dalloz, 2023, pp. XVII-XIX https://shs.hal.science/halshs-04237868

Rolland John-Christopher, De la résistance au droit à la résistance par le droit : l'exemple de l'incendie du C.E.S. Pailleron, in Emmanuel Cartier, Ramu de Bellescize et Murielle Ubeda-Saillard (dir.), Résistance du droit et droit de la résistance, Bruylant décembre 2023, p. 117-130.

Article de revue

Moniolles Carole, « Conseil supérieur de la fonction publique territoriale : organisation et fonctionnement » Répertoire Dalloz n°10.150, déc. 2023, 11 pages

Thèse

Rolland John-Christopher, La suppléance du Conseil d'État auprès de la France Libre, l'intérim républicain du Conseil d'État, Mare et Martin, Bibliothèque des Thèses, à paraître le 04 janvier 2024, 550 p.

Agenda

Colloques, journées d'étude, séminaires

Jeudi 18 janvier 2024

Séance inaugurale au DU de droit des énergies en transition, de l'investissement et de l'arbitrage international sur le thème : Droit international et transition énergétique en 2024. Panorama à partir d'une perspective d'arbitrage en matière de protection des investissements.

Vendredi 19 janvier 2024

Journée de la jeune recherche organisée par CRDP sur La privatisation de l'espace public

Vendredi 19 janvier 2024

Le groupe de recherche « la sécurité économique des femmes : aspects juridiques » et le CEJEC accueillent Sybille Gollac, Sociologue, chercheuse au CNRS, Autour de son ouvrage sur Le genre du capital, Comment la famille reproduit les inégalités, Bâtiment Simone Veil (F), salle 420 de 14h30 à 16h30

Mercredi 24 janvier 2024

Le CEDCACE poursuit son cycle d'ateliers sur le thème « L'effet perturbateur du droit de la consommation, toujours d'actualité ? ». Le 2ème atelier sera consacré aux « **Réflexions en droit des sûretés** ». Bâtiment Simone Veil (F) — salle 141 de 18h à 19h30

Jeudi 25 janvier 2024

Conférence d'actualité du CEDIN sur :

"Une organisation internationale atypique : L'Office franco-allemand pour la Jeunesse", avec Mme Anne TALLINEAU, Secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, Bat. Veil, Salle 141 de 14h à 16h

Vendredi 26 janvier 2024

Conférence du CEJEC : **Quel avenir pour l'Europe sociale** ? à 14h30 en Salle 352, Bat S. Veil

Vendredi 26 janvier 2024

Carte blanche organisée par le CEDCACE sur le thème : **Le contrat électronique**, Bâtiment S. Veil, Salle 419, de 11h30 à 12h30

Mercredi 31 janvier 2024

Le CEDCACE et l'IRJS (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) organisent un colloque sur : **Code européen des affaires - droit du marché**, 12 Place du Panthéon, salle 6 75005Paris, de 14h à 19h

Jeudi 1er février 2024

Conférence d'actualité du CEDIN sur :

« Le partenariat et le forum sur l'information et la démocratie : quelles garanties démocratiques dans l'espace global de la communication et de l'information ? »

Avec M. Antoine Bernard, directeur, Plaidoyer et Assistance, Reporters sans frontières, Bat. Veil, Salle 141 de 14h à 16h

Lundi 5 février 2024

Carte blanche organisée par le CEDCACE sur le thème : **Le prix dans les contrats**, Bâtiment S. Veil, Salle 352, de 11h30 à 12h30

Mardi 6 février 2024

Colloque organisé par le CEDIN et Association des Jeunes Chercheurs en Droit Spatial sur le thème de la conquête de l'espace par le droit : tendances et perspectives.

Mercredi 7 février 2024

Cycle de conférences organisées par le CHAD consacrées à l'Univers poétique du Droit. Intervention de Xavier Prevost (université de Bordeaux, IUF) sur l'Univers encyclopédique des juristes consultes humanistes : l'exemple des poètes de l'Antiquité tardive chez Cujas (1522-1590), Bat. Veil, Salle 352, à 14h

Jeudi 15 février 2024

Le CTAD accueille Flavio Quezada (Université de Trapaca – Chili) pour une intervention sur le thème : Les transformations récentes du droit public chilien : processus constituants et culture juridique, de 10h-12h

Lundi 26 février 2024

Journée d'étude du CTAD sur le thème : **Que faire avec le réalisme scandinave aujourd'hui ?** dans l'amphithéâtre du Bat Max Weber à 14 h.

Jeudi 7 mars 2024

Le CTAD-CREDOF a le plaisir de vous convier à la présentation du dernier ouvrage de Stéphanie Hennette-Vauchez paru en octobre 2023 chez Dalloz :

L'École et la République : la nouvelle laïcité scolaire, de 10h à 12h en salle F352

Lundi 11 mars 2024

Début de **l'exposition Jacques Cujas** (1522-2022), la fabrique d'un grand juriste, petit hall du bat. S. Veil, jusqu'au 13 avril 2024

Mardi 12 mars 2024

Séminaire doctoral du CHAD sur **Les sources folkloriques du Droit**, tous les mardis de 14h à 16h en salle 526, jusqu'au 5 avril 2024

Mercredi 24 avril 2024

Journée d'étude des doctorants du CTAD sur le thème : **Droit et Contexte(s)**

Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2024

Colloque de la SFDI sur le thème « **Sport et Droit international** » organisé par le CEDIN

Pour contacter La FiND

Gilduin Davy, directeur gdavy@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bâtiment F, Bureau 522 200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex Tel : 01 40 97 78 16